

SOCIÉTÉ MÉDICALE D'ARTHABASKA.

Séance du 29 janvier 1907, à Stanfold.

La séance a lieu sous la présidence du docteur E.-T. Belleau.

Présents : Docteurs E.-J. Blondin, d'Arthabaska ; Massicotte, de Victoriaville ; Brassard et Garneau, de Stanfold ; Triganne, Boisvert et Alcide Blondin, de Plessisville ; L.-J.-O. Sirois, de de St-Ferdinand ; Roger, de Ste-Julie ; Desjardins, de Ste-Anastasia.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, adopté avec un amendement relatif à la partie traitant de la question de violation flagrante de la déontologie médicale.

Le Dr A.-J. Boisvert fait lecture d'un travail scientifique, intitulé "Tuberculose du Péritoine." Le conférencier a su capter l'attention de ses auditeurs par les côtés pratiques de son travail. L'étiologie, la symptomatologie et le traitement attirent surtout l'attention par la clarté et la précision de la doctrine. La conférencier a certainement mérité les félicitations qu'on lui a décernées. La discussion s'engage surtout au point de vue de l'importance qu'il y a pour le médecin de bien enseigner et répéter à la société les conseils voulus pour éviter la contamination par le germe tuberculeux en général.

Le Dr O. Desjardins fait lecture d'une série d'observations de cas de pneumonies, faisant voir les variétés morbides de cette maladie et les difficultés de traitement en certains cas.

Le Dr Sirois traite ensuite du projet de loi qui doit être soumis à la Législature de Québec. L'orateur en fait voir les bons côtés, avouant qu'en certains points, pour ne pas être complets, les amendements proposés sont un bon moyen terme d'arriver plus tard à de meilleures conclusions.

Le secrétaire est alors chargé d'écrire à messieurs les députés des comtés de Drummond, d'Arthabaska, de Mégantic et à l'Honorable N.-C. Cormier, conseiller législatif, les priant de vouloir bien appuyer ce projet de loi.

Le Dr Triganne soulève la question du tarif pour examen médical pour les compagnies d'assurance à Stock. Le Dr Triganne à deux reprises insiste fortement pour que notre société revienne à la motion adoptée en mai dernier, et, finalement, après un éloquent plaidoyer en faveur de cette motion, il fait adopter qu'à